



AIDE RAPIDE AUX VICTIMES DES CATASTROPHES

Q. Nyamianda, AV. Kivu 2^{ème} rue, No: 13 en face du bureau de OCHA-Uvira, Télé: +243 97 44 77 978; 820313271, 897329525 arvcrdc@gmail.com, coordinationarvc@gmail.com, BP: 6999
Bujumbura Burundi via Uvira ; Compte bancaire: 1275-3001639-00-10 Trust Merchant
Bank/Uvira RD-Congo.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE DROITS DE L'HOMME AU SUD KIVU

Présenté par :

Aide rapide aux victimes des catastrophes

Contacts : arvcrdc@gmail.com, coordinationarvc@gmail.com; +243974477978, 820313271, 897329525

Aide rapide aux victimes des catastrophes.

INTRODUCTION GENERALE

Il est devenu une coutume pour nous les Défenseurs des droits humains de faire chaque année un état de lieu sur la situation panoramique des violations des droits de l'Homme dans nos milieux respectifs mais aussi évaluer et mettre en place des stratégies pour que la paix, les droits fondamentaux de la personne humaine soient respectés.

Nous ne pouvons pas rester sous silence sans toutefois remercier, les autorités de la place et les partenaires qui ne cessent de nous appuyer d'une manière d'une autre dans cet exercice. Ici, je fais allusion aux organisations internationales et nationales :

- Monusco/BCNUDH,
- Front Line Defenders, et
- Les organisations locales membres de la société civile.

Quand l'on parle de la situation des droits de l'Homme cela implique aussi la situation sécuritaire, bien que cette dernière soit souvent à tort réservée au seul apanage des autorités étatiques, mais elle concerne tout le monde et elle va de pair avec les droits de l'Homme aussi.

La situation que nous allons vous présenter concernent les cas de violations des droits humains en terme des incidents de protection commis dans le Territoires d'Uvira et de Fizi durant la période de septembre 2013 à septembre 2014.

D'entrée de jeu, il faut dire que la situation des droits de l'Homme a été très préoccupante dans notre région pour l'année 2014.

II. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

Plusieurs cas ont été récoltés et documentés par plusieurs organisations de la société civile et par d'autres acteurs :

Sans pouvoir entrer en détail, nous pouvons citer :

1. Les arrestations arbitraires et détention illégales :

Au cours de cette période, 215 cas d'arrestation arbitraire et détentions illégales personnes sont enregistrés dans les deux territoires d'Uvira et de Fizi. Parmi les principaux auteurs, nous citons ici, les militaires FARDC, Militaires de Bureau 2, La Police Nationale Congolaise, le service de l'ANR et certains magistrats de Parquets, voir aussi au niveau de Tribunaux ;

Dans amigoss, il est à constater que trop souvent sans plaidoyers menés par les activistes, ces arrestations et détention illégales finissent par paiement des amendes sans quittance, ni dossiers physique.

Cette situation engendre plusieurs conséquences, c'est l'enrichissement des acteurs de ces services au détriment de la population ou son appauvrissement, c'est inculcation de la culture de rançonnement, le manque de la confiance aux agents de sécurité ;

Toutefois, il faut reconnaître certains efforts et les résultats obtenus lorsque les autorités judiciaires lorsque décident de faire l'inspection des lieux de détention avec les différents partenaires, ONGs ou Monusco et lorsqu'ils libèrent sans conditions pour des cas irréguliers.

2. Des cas tueries, fusillade, massacres etc.

54 cas de tueries sauvages de personnes sont enregistrés à travers les deux territoires.

118 victimes sont mortes dans ces conditions. Le plus souvent les moyens utilisés sont les armes à feu (par grenade, embuscade, fusils,...) et les armes blanches (machettes, couteaux, pierre...),

Ici, nous pouvons citer les événements de la plaine de Ruzizi : par exemple au mois de juin de juin et d'aout 2014 à Mutarule, à Sange, à Kabanga, Kalundu, Quartier Songo, Quartier Kabindula, Kasenga, Mulongwe, Bwegera, Kiliba etc...

A En Territoire de Fizi, les villages de Nyange, Kisangani dans les carrés miniers de Maweka où 18 personnes sont mortes en juillet 2014 par les faits de militaires,

La même chose s'est perpétrée à Lubichako, A Misisi dans le secteur de Ngadja,

A baraka, quartier Mwambago où un grenage a été lancée dans une assemblée de prière de la 3^e église dite « Malkia Wa Ubembe » par des inconnus dans la nuit du 02 au 03 Aout dernier. Bilan 4 personnes grièvement blessées, mais pas de mort.

Les principaux acteurs ou les principaux présumés auteurs sont également les militaires, les personnes dites personnes armées non autrement identifiés, les membres des groupes armés tant nationaux qu'étrangers opérant dans le sol congolais ;

3. Les vols à mains armées et les attaques nocturnes

La criminalité de vol à mains armées bat son plein dans nos deux Territoires.

121 cas de vols à mains armés sont signalés dans les Territoires d'Uvira et de Fizi. Ces vols sont commis généralement vers 19h⁰⁰, 20h⁰⁰, 21h⁰⁰, 00h⁰⁰ et à 01h⁰⁰ à domicile. Ils sont également commis sur des personnes ciblées et d'autres non ciblés.

Les principaux présumés auteurs sont de : militaires, policiers et les personnes dites non autrement identifiées ou cagoulées.

La grande question à se demander qui commet le vol à main armée ? Et sont les agents chargés de la sécurité.

Certains cas de vols à mains armés sont commis à côté des positions militaires, mais sans intervention ou en complicité de certains militaires.

Nous pouvons également remercier l'action menée par les jeunes gens civils qui font la ronde la nuit et quelques patrouilleurs qui, à travers leur ronde arrive dissuader ou à attraper certains malfaiteurs. Mais aussi il faut dire que les autres en abusent.

Mais quelles sont les suites réservées.

4. Extorsion

Les cas d'extorsion sont très signalés dans les villages que dans les villes commis auprès de civils. 45 cas sont signalés au cours de cette période. Les principaux acteurs sont les agents de l'ANR, PNC et les FARDC ainsi que les groupes armés.

5. Les pillages et embuscades (phénomène coupeur de route)

Les pillages sont aussi au quotidien dans les artères de la route Nationale N° 5,

Des embuscades sont souvent tendues au passager sur la route principale et sans que les interventions ne viennent. Et si elles viennent c'est souvent avec retard. 32 cas de pillages sont enregistrés.

Ces pillages et embuscades sont de temps en temps orchestrés par les personnes en arme, soit les membres de groupes armés ou les militaires ou policiers mal intentionnés

6. Les tortures

Bien que la RDC a érigé en infraction la torture, cette pratique continue à battre son plein au sein de nos agents de l'ordre.

69 cas de personnes torturées sont enregistrés. Et le Territoire de Fizi peut occuper la 1ere place par rapport au Territoire d'Uvira. Les principaux tortionnaires sont les services des FARDC, ANR, PNC.

7. Les évasions de détenus

19 cas des évasions des détenus sont déjà enregistrés auprès de maison de détention en Territoire de Fizi et d'Uvira. A la prison centrale de Fizi 3 fois, PNC/Baraka 6 fois, PNC Misisi 4 fois ; Parquet Uvira 3 fois, PNC Luberizi 1 fois, GMI 1 fois.

Ces évasions sont liées soit par la corruption des geôliers, soit les détenus eux-mêmes suites aux conditions carcérales dans lesquelles se trouvent ces détenus.

8. Les coups et blessures

Les atteintes à l'intégrité physique sont aussi commises à la fois par les personnes civiles que par les agents étatiques.

55 cas sont enregistrés dont 33 commises par les agents étatiques.

9. Les enlèvements et les menaces

23 personnes ont été enlevées et amenées dans des destinations inconnues. Certaines font sujet de négociation moyennant de l'argent et d'autres sont soumis aux corvées ou aux travaux forcés, d'autres encore périssent sans que le cadavre ne soit trouvé ;

10. L'insécurité et les menaces contre les Défenseurs des droits Humains

Les acteurs que nous sommes, nous sommes sujets de menaces tous les temps à travers le travail de la défense des droits des autres. Tantôt ce sont les services de sécurité qui nous menacent, nous arrêtent, tantôt les membres de groupes armés, tantôt les personnes inconnus. Le collègue qui va suivre vous fera le nombre des cas enregistrés dans ce sens ;

11. Viols et violences sexuelles

109 cas de viol et violences sexuelles et 49 cas des mariages forcés et à la fois précoces sont signalés dans nos différents villages ;

Ces viols et violences sont en majorité commis sur des filles mineures d'âges allant des 13 à 17 ans tant par les civils que par les hommes en uniforme. Il n'est donc pas exclu que les femmes majeurs soient violés et même forcement donnée en mariage. Raison pour lesquelles, dans ce 49 cas enregistrés, soit 18 cas sont des femmes dont leur âge varie entre 18 à 31 ans. Les viols entre adolescents, milieux scolaires et dans les villages sont à la une. Vous remarquerez que, plusieurs motifs de cette situation est en majoritaire causé dû aux dettes entre les familles en question.

Il faut dire que de ces cas enregistrés quelque peu seulement arrivent en justice. Et d'autres entre dans le chiffre noir, soit les auteurs sont inconnus, soit les parents font des arrangements, soit les auteurs connus prennent la fuite.

12. Les barrières illégales

37 barrières illégales sont répertoriées dans l'étendue de 2 Territoires.

Cette pratique est souvent tolérée par les autorités hiérarchiques de militaires. Et l'on demande indument à chaque passager, cultivateur, motard, soit une somme d'argent allant de 300 Fc à 1000 Fc, soit un bien (cossette de manioc ou toute autre chose en contrepartie).

13. Incendie des maisons et de champs

77 maisons ont été enregistrés comme incendiées dans les Territoire d'Uvira et de Fizi.

Les causes de ces incendies sont diverses : il s'agit de maisons des personnes dites sorcières, il s'agit de conflit intercommunautaires, il s'agit de phénomène dite Musarara, et d'autres encore liées à l'électrocution de courant électrique et bougie.

14. Les conflits fonciers

Le fait de double attribution et d'expropriation sans procédure constituent une grande préoccupation de la communauté.

244 cas sont répertoriés dans ce sens.

15. Les conflits interethniques

La tension qui pèse dans la plaine doit nécessairement attirer l'attention de tout le monde et interpeller même les autorités locales.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le tableau qui ci-dessus exposés nécessite une reformulation de recommandations, mais avant d'y arriver l'on peut toutefois se demander pourquoi cette recrudescence de la situation sécuritaire, quelle action menée pour éradiquer cela ;

Ainsi en termes de recommandation :

- **Aux acteurs de la société civile et Défenseurs de droits humains**
 - De prendre le courage de dénoncer le mal et les actes d'antivaleurs ;
 - De les documenter et de les rapporter à qui de droit ;
 - De formuler des mémorandums et adresser les plaintes de déposer devant les instances judiciaires internes et internationales ;
 - De mener des actions de plaidoyer auprès des autorités ;
 - De conserver les archiver.

- **Aux autorités locales**
 - De prendre conscience de l'état de défection de la situation des droits de l'Homme ;
 - D'agir et d'assurer leur responsabilité ;
 - De respecter les droits de la personne humaine ;
 - De protéger les populations et ses biens ;
 - De sanctionner les auteurs coupables ;

- **A la communauté internationale**
 - D'aider et d'accompagner la République Démocratique du Congo dans l'aboutissement de la paix durable et à l'avènement de l'Etat de droit;
 - Faire de lobbying auprès des gouvernements ;
 - De venir en aide aux ONGs et DDH en danger en cas de nécessité ;
 - Disponibiliser les fonds et appuyer les actions des ONGs des droits de l'homme.

**Pour Aide Rapide aux Victimes des Catastrophes
Ir Darwin RUKANYAGA ASUMANI.**